

20 mars 2002

02.118

Motion Bernard Matthey**Pour une information ferme et rigoureuse sur les dangers du cannabis**

Au moment où l'on parle de la dépénalisation du cannabis et au vu de divers discours visant à banaliser la consommation de joints, les motionnaires demandent que l'on mène une campagne forte et ferme informant la population potentielle concernée des dangers du cannabis.

Une consommation supérieure à trois joints par jour, dès le début de l'adolescence, nuit gravement à la santé mentale. Le cannabis, consommé jeune, entraîne un effet d'indifférence, facteur de désinsertion sociale et d'échec scolaire.

L'Académie française de médecine a, par exemple, démontré par des travaux en neurobiologie sur les souris que le cannabis entraînait des désordres physique, psychique, professionnel et social.

Même si les risques de dépendance sont modestes mais réels, il y a risque d'altération irréversible de la santé du consommateur régulier.

Il se trouve que la population n'est pas ou est très mal informée de ces risques et que beaucoup ignorent le nombre élevé de fumeurs qui ont fait ou feront un séjour en hôpital psychiatrique.

Bien des parents isolés et confrontés au problème pourraient dire les malheurs qui se sont abattus sur leur famille par l'arrivée des joints dans les chambres d'adolescents.

Les motionnaires demandent que l'Etat organise au plus vite une campagne de communication forte et efficace par des voies atteignant les consommateurs potentiels. Les professionnels de la communication sauront dire les voies et les moyens pour atteindre cette population.

L'enjeu est considérable en termes de santé publique et de bien-être de la population. Nous demandons que les moyens consacrés soient à la hauteur de cet enjeu.

Cosignataire: L. Amez-Droz.

Addendum: cette motion pourrait être traitée en même temps que la motion du groupe radical 01.170, du 4 décembre 2001, "La prévention et la promotion de la santé sont une affaire privée sous la responsabilité de l'Etat".